

PROVINCE Del ;p QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 05-2015

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 4 mai 2015 à 19H00, à la Place des aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absence motivée :

M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
--------------------------------	----------

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

05-090-15 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-091-15 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 7 AVRIL 2015 (#04-2015)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le procès-verbal de la session tenue le 7 avril 2015 (#04-2015) soit adopté tel que présenté.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

05-092-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500208 À #201500281)

Il est proposé par M. Nil Béland

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-092-15 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201500208
À #201500281) (SUITE)

QUE les comptes payés par les chèques #201500208 à #201500281 pour un montant de **85 540.83\$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #100156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h15
3 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS D'AVRIL 2015

05-093-15 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX (PAI#08-15 À PAI#09-15)

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil ratifie les rapports **Pai#08-15** à **Pai#09-15** couvrant la période du 29 mars au 25 avril 2015. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **23 359,77\$**.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS - AVRIL 2015

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

- Rapport mensuel des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

05-094-15 FRAIS DE REPRÉSENTATIONS ET DE DÉPLACEMENTS

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Sarah Lalande Dansereau, urba **49,95\$**

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15-095-15 MANDAT À ME GUYLAINE GRATTON POUR PRÉPARER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'ACHAT DU 275, RUE PRINCIPALE, PLAISANCE

CONSIDÉRANT que la promesse d'achat pour l'édifice situé au 275, rue Principale à Plaisance a été accepté par toutes les parties;

CONSIDÉRANT que les parties ont toutes remplies leurs conditions respectives ;

En l'occurrence

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la Municipalité mandate Me Guylaine Gratton, notaire pour préparer tous les documents nécessaires pour procéder à l'achat de ladite propriété

DE PLUS que le Maire et le Directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-096-15 SIGNATURES POUR L'EMPRUNT TEMPORAIRE DE
270 000\$

CONSIDÉRANT la promesse d'achat pour l'édifice au
275, rue Principale;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt de 270 000\$ sera
contracté avec la Caisse populaire du
Cœur-Des-Vallées pour acquérir ledit
immeuble;

CONSIDÉRANT que des représentants de la
municipalité doivent être nommés pour
signer les documents pour l'emprunt;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE Mme Paulette Lalonde, Maire et M. Paul St-
Louis, Directeur général/Secrétaire-trésorier
soient et sont autorisés à signer tous les
documents nécessaires pour donner effet à la
présente.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

05-097-15 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS/
CONSEILLERS JURIDIQUES

CONSIDÉRANT les entrevues tenues le 9 avril 2015;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil accepte de retenir les services de
la Firme Caza, Marceau, Soucy et Boudreau
Avocats pour les services professionnels de
conseillers juridiques pour l'année 2015;

QUE le montant forfaitaire à payer est de **400\$**
(taxes en sus);

QUE le Maire, Mme Paulette Lalonde et le Directeur
général/Secrétaire-trésorier, M. Paul St-Louis
soient et sont autorisés à signer la convention
prévue à cet effet.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-098-15 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2013 DU 17 AU 19
JUN 2015 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise l'inscription du Directeur général ainsi que de la Secrétaire-trésorière adjointe au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 17 au 19 juin 2015 à Québec pour la somme de 488\$ + taxes chacun;

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-099-15 DEMANDE D'APPUI - RÉDUCTION DE TAXE SUR
LES CARBURANTS PROVINCIALE

CONSIDÉRANT que selon la *Loi concernant la taxe sur les carburants* une réduction de la taxe est appliquée aux essenceries situées aux abords de la frontière ontarienne;

CONSIDÉRANT que les commerçants de notre région, plus particulièrement à ceux qui sont situés à plus de vingt (20) kilomètres de la frontière, sont pénalisés par cette *Loi*;

CONSIDÉRANT que notre municipalité en fait partie comme plusieurs autres dans la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement proposé

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance demande au gouvernement une réévaluation de cette réduction afin de ne pas créer d'injustice et de diriger nos résidents dans les grands centres urbains afin de faire l'achat d'essence;

QUE le conseil de la municipalité de Plaisance fait parvenir une copie de notre requête à monsieur Alexandre Iracà, Député de Papineau;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-099-15 DEMANDE D'APPUI - RÉDUCTION DE TAXE SUR
LES CARBURANTS PROVINCIALE (SUITE)

QU' un appuie soit demandé à la MRC de Papineau
ainsi qu'au Ministère des finances.

Adoptée.

05-100-15 APPUI - SYSTÈME D'APPELS AUTOMATIQUES
D'URGENCE

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches entreprises
par la Ville de Thurso pour se doter
d'un système d'appels automatiques
d'urgence pour rejoindre ses
résident(e)s ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des directeurs généraux de
certaines municipalités envers ce
projet ;

CONSIDÉRANT l'implication de M. André Bélec de la
MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT les propositions soumises par Somnum
Solutions pour la réalisation d'un tel
projet ;

CONSIDÉRANT le coût d'achat ;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités et même
la MRC peuvent utiliser un tel système
et payer selon leur utilisation ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le Conseil municipal de la municipalité de
Plaisance appuie le projet d'acquisition d'un
système d'appels automatiques de Somnum
Solutions, demande à la MRC Papineau de
parrainer le dossier et aux municipalités de la
MRC Papineau de déclarer leur intérêt.

**NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si
l'adoption de cette résolution est
unanime.**

Adoptée à l'unanimité.

05-101-15 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MANŒUVRE EN VOIRIE
MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'obtention de d'une aide financière
pour l'embauche d'un manœuvre en
voirie municipale ;

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2015 ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-101-15 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ MANŒUVRE EN VOIRIE
MUNICIPALE (SUITE)

QUE ce conseil retienne les services de M. Stéphane Normand, comme employé manœuvre en voirie municipale ;

QUE le taux horaire sera de X\$/heure pour une semaine de travail de 36 heures pour une durée de 30 semaines ;

QUE l'employé sera sous la responsabilité de M. Sylvain Desjardins, Inspecteur en voirie et M. André N. Hébert, Inspecteur adjoint en voirie ;

QUE l'horaire de travail sera établi en fonction des besoins de l'équipe de voirie ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-102-15 EMBAUCHE DE DEUX (2) ANIMATEURS - CAMP DE
JOUR DE PLAISANCE ÉTÉ 2015

CONSIDÉRANT les aides financières et les discussions au budget 2015;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Plaisance a pris en charge avec la participation de son animateur en loisirs, l'organisation du camp de jour 2015;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Thierry Dansereau**

QUE ce conseil, pour et au nom de l'Association des loisirs de Plaisance Inc., retienne les services de :

Éloïse Galarneau

Rebecca Legault-Cusson

QUE l'horaire sera établi par l'animateur en loisirs pour un total de 40 heures/semaine chacune;

QUE le taux horaire sera de X\$/heure pour une durée de 8 semaines;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-102-15 EMBAUCHE DE DEUX (2) ANIMATEURS - CAMP DE
JOUR DE PLAISANCE ÉTÉ 2015 (SUITE)

QU' une somme d'argent nécessaire à la formation des étudiantes soit mise de côté (1 jours à X\$)

QUE l'Association des loisirs remettra au conseil les sommes obtenues en aide financière;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les transactions nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-103-15 AUTORISATION PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le paiement des factures suivantes :

Dubuc CPA et Ménard Inc. 14 026.95\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-104-15 JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT - 23 MAI 2015
ET AUTORISATION DE DÉPENSES

CONSIDÉRANT La journée embellissement le 23 mai prochain;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise les déboursés occasionnés par cette activité jusqu'à concurrence des sommes prévues au budget 2015 dans le poste d'embellissement.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-105-15 APPUI AU PROJET FRIGO QUIROULE

CONSIDÉRANT le projet type popote roulante Frigo Quiroule;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-105-15 APPUI AU PROJET FRIGO QUIROULE (SUITE)

CONSIDÉRANT que ce service peut être utile pour nos aînés ;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil autorise que le point de chute pour ce service soit la salle municipale et coordonner avec l'aide du Club de l'amitié de Plaisance.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

05-106-15 EMBAUCHE D'UN POMPIER STAGIAIRE/VINCENT ST-ONGE

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement numéro 348-04 qui est entré en vigueur le 4 octobre 2004 concernant l'établissement du service incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service des incendies, M. Éric Clément;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE Monsieur Vincent St-Onge soit embauché comme stagiaire au sein du service incendie pour une durée de un (1) an.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

05-107-15 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 AVRIL 2015

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du 9 avril 2015 du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les recommandations dudit procès-verbal ;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-107-15 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9
AVRIL 2015 (SUITE)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil entérine les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les résolutions #15-04-20 à #15-04-23.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-108-15 DEMANDE ÎLOT DÉSTRUCTURÉ, CHEMIN DES
CASCADES

CONSIDÉRANT la demande relative à l'ajout d'un îlot déstructuré au sens de la décision rendue par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) au dossier #347364. Le lot de cette demande est le numéro 4 852 745, situé sur le chemin des Cascades;

CONSIDÉRANT la définition d'îlot déstructuré, au sens de la décision de la CPTAQ #347364 : « Un espace de la zone agricole occupé en totalité ou en partie par des usages résidentiels, commerciaux, récréatifs ou industriels, ou par une combinaison d'usage de cette nature. L'îlot déstructuré est de superficie restreinte, présente un découpage de nature à le circonscire et intègre les usages et l'occupation non agricole qui le compose. L'îlot déstructuré présente une régularité et une densité d'occupation telles que les quelques espaces vacants enclavés pouvant s'y retrouver ne présentent pas de perspectives réelles pour la pratique de l'agriculture et les activités agricoles. Un espace de terrain appartenant à une entreprise agricole peut être compris à l'intérieur d'un îlot déstructuré. Les nouvelles implantations résidentielles dans l'îlot n'accroissent pas les contraintes relatives aux distances séparatrices. »

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-108-15 DEMANDE ÎLOT DÉSTRUCTURÉ, CHEMIN DES
CASCADES (SUITE)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande puisque ce lot ne cadre pas avec les critères relatifs à un îlot déstructuré;

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

05-109-15 RÈGLEMENT NUMÉRO URB 15-02-08 DOCUMENTS
REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS
D'INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les permis et certificats numéro URB 99-02 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 119 à 122 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire concorder sa réglementation à ce dit règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement;

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE le conseil municipal adopte le règlement *URB 15-02-08 Documents requis pour l'obtention d'un permis d'installation de prélèvement d'eau* modifiant le règlement URB 99-02 Permis et certificats.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-110-15 MANDAT À DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ,
HÉBERT ET ASSOCIÉS, AVOCATS

CONSIDÉRANT que des avis d'infraction ont été transmis au propriétaire concernant une installation septique non conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) et une construction à l'intérieur de la zone inondable de récurrence de 0-20 ans ce qui contrevient au règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones d'inondation numéro 078-2006, à l'emplacement du 1974, chemin de la Grande Presqu'île, matricule 2153-63-2083;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de la conformité de cet immeuble au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) et au règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones d'inondation numéro 078-2006;

CONSIDÉRANT qu'advenant que les délais accordés dans ces dossiers ne seraient pas respectés par le propriétaire, il y a lieu, en conséquence, de mandater des procureurs aux fins de représenter les intérêts de la Municipalité dans ce dossier;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE le conseil municipal mandate le cabinet d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés afin d'entreprendre toutes les démarches légales nécessaires et, le cas échéant, d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure aux fins d'obtenir toutes les ordonnances requises pour s'assurer que l'immeuble sis au 1974, chemin de la Grande Presqu'île, matricule 2153-63-2083 soit conforme au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22) et au règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones d'inondation numéro 078-2006.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

D) LOISIRS ET CULTURE

05-111-15 FÉLICITATIONS À M. LUC FORTIER, EMPLOYÉ
MODÈLE DE PATRIMOINE ET CHUTES DE
PLAISANCE

CONSIDÉRANT que M. Luc Fortier a reçu le prix d'employé de l'année lors du dernier Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de la vallée de la Petite-Nation ;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil mandate le Directeur général à préparer une lettre de félicitations à ce dernier.

Adoptée.

05-112-15 FÉLICITATIONS AU CENTRE D'INTERPRÉTATION
DU PATRIMOINE DE PLAISANCE/NOMINATION À
LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU

CONSIDÉRANT votre nomination comme « Organisme avec employé permanent » lors du dernier gala de la Corporation des loisirs de Papineau ;

Il est unanimement proposé

QUE ce conseil mandate le Directeur général à préparer une lettre de félicitations à ces derniers.

Adoptée.

05-113-15 DEMANDE D'APPUI ET D'INTERCESSION/
PASSERELLE DE LA ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau pont à Plaisance;

CONSIDÉRANT que le futur pont sera plus large et ainsi contiendra un espace réservé pour les cyclistes;

CONSIDÉRANT que la passerelle ne servira plus suite à la construction du nouveau pont;

CONSIDÉRANT que la CLD Papineau a cédé à la municipalité de Plaisance le tronçon de la route verte situé sur notre territoire et ce incluant la passerelle :

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

05-113-15 DEMANDE D'APPUI ET D'INTERCESSION/
PASSERELLE DE LA ROUTE VERTE (SUITE)

CONSIDÉRANT que le Centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance planifie de prolonger d'environ cinq kilomètres (5 km) son sentier pédestre aux chutes de Plaisance, qui deviendra un sentier pédestre-raquette-ski de fond, en vue d'en faire un site récréo-touristique quatre saisons et que ce prolongement nécessitera au moins une passerelle qui traversera la rivière;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par M. Daniel Séguin**

QUE La municipalité accepte de céder la passerelle au Centre d'interprétation, afin de conserver la vocation régionale de cette infrastructure;

QU' une copie conforme soit envoyée à la MRC de Papineau.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

05-114-15 ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le camion Ford F-150 2003 est rendu à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT que nous avons localisés un camion d'occasion, soit un GMC Sierra, boîte longue, modèle 2500, année 2011;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise l'achat dudit véhicule de service, pour un montant net de 22 400\$ taxes en sus;

QUE le versement soit effectué à l'ordre de Fleury automobile.

NOTE : Mme Paulette Lalonde, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

F) POLITIQUE FAMILIALE

G) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NOUVEAUX ITEMS

MRC DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles pour consultation.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

21h00

2 personnes sont présentes.

05-115-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 21H25

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Paulette Lalande
Maire

Paul St-Louis
Directeur général/
Secrétaire-trésorier